



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LES SORGUES DU COMTAT

Althen-des-Paluds Bédarrides Monteux Pernes-les-Fontaines Sorgues

Dossier de presse

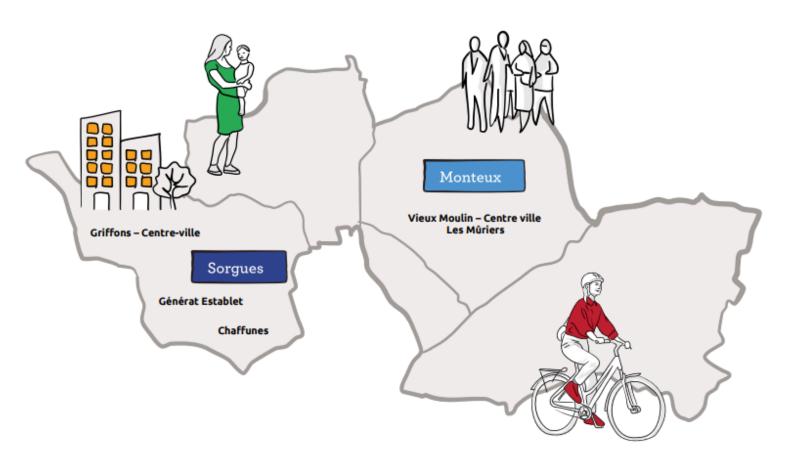
Mardi 17 décembre 2024

SIGNATURE OFFICIELLE

DU NOUVEAU CONTRAT DE VILLE

ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030

quartiers2030







INTRODUCTION



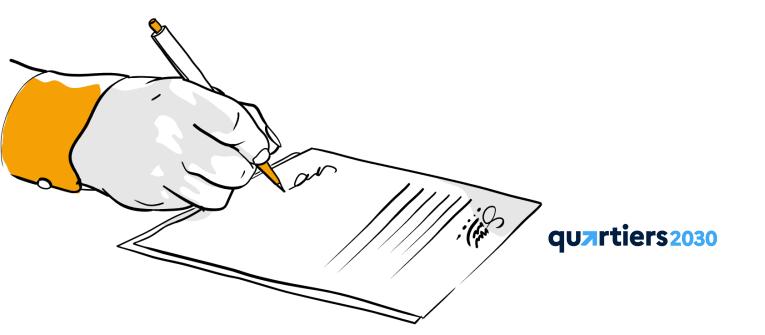
La communauté d'agglomération Les Sorgues du Comtat s'engage dans un nouveau Contrat de Ville intitulé « Engagements quartiers 2030 », constituant le cadre d'action de la Politique de la Ville pour la période 2024-2030, au bénéfice de 4 quartiers du territoire de l'Agglomération définis comme prioritaires par l'Etat. Ainsi, ce sont près de 5 500 habitants pour lesquels les acteurs partenaires du territoire engagés dans la Politique de la Ville œuvreront, avec comme enjeux principaux d'améliorer les conditions de vie des habitants de ces quartiers.

CONTENUS ET NOUVEAUTÉS

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de 2014 définit la Politique de la Ville comme une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Son objectif est d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Cette loi confère aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), la charge du diagnostic des territoires, la définition des orientations, l'animation et la coordination du Contrat de Ville et, dans le cadre défini par ce dernier, la mise en œuvre des actions relevant de leurs compétences et de celles de portée intercommunale.

Le Contrat de Ville établi pour la période 2015-2023 étant arrivé à échéance, la communauté d'agglomération Les Sorgues du Comtat s'est donc attachée à travailler sur le nouveau Contrat de Ville unique en co-construction avec l'Etat, les communes de Sorgues et Monteux, les élus, les acteurs opérationnels du territoire, ainsi qu'avec des habitants.



UN ENGAGEMENT COLLECTIF

Cadré et officialisé par les services de l'Etat, le nouveau Contrat de Ville établi pour la période 2024-2030 a été adopté par le Conseil communal des Sorgues du Comtat du 16 décembre 2024, ainsi que par les assemblées délibérantes des 2 communes concernées que sont Sorgues et Monteux.

Ce contrat de ville est défini pour **6 ans**, ce document est l'espace partenarial permettant de co-construire des actions et solution en faveurs des habitants de nos 4 quartiers prioritaires de la ville.



























LES 4 QUARTIERS PRIORITAIRES **DE LA VILLE CONCERNÉS**





PORTRAIT DES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE

- Une population jeune
- Une part importante de famille monoparentales
- Une population étrangère plus importantes dans les QPV
- Une évolution des niveaux de vie plus lente qu'en moyenne national
- Des taux de pauvreté importants et une faible mixité sociale
- Des difficultés scolaires plus importantes qu'ailleurs



1542 HABITANTS



1367 HABITANTS





1 449 HABITANTS

DE NOUVELLES PRIORITÉS POUR « ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 »

Les enjeux identifiés pour le Contrat de Ville 2024-2030 se posent comme des priorités partagées par l'ensemble des acteurs mobilisés en faveur des 4 quartiers prioritaires de la Politique de la Ville identifiés.

Il incarne une vision partagée et d'un engagement de tous les partenaires à coopérer de manière cohérente et harmonieuse au service des habitants des quartiers prioritaires de la ville.

- Le ménage qui habite son logement, son quartier, sa ville
- L'enfant, ou l'adolescent, qui doit grandir et s'épanouir
- Le jeune puis l'adulte qui cherche à travailler et entreprendre
- Le citoyen qui aspire à accéder aux services publics, à ses droits et à s'émanciper
- La personne qui souhaite prendre soin de sa santé et de sa qualité de vie

Cette stratégie, pour un développement urbain, solidaire, inclusif et dynamique repose sur des objectifs opérationnels, qui sont communs aux quatre quartiers prioritaires du territoire.

C'est pourquoi le Contrat de ville de la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat affirme sa vision stratégique et politique à travers **5 grands défis transversaux.**





5 GRANDS DÉFIS TRANSVERSAUX

1 Insertion Formation et entrepreneuriat

- Accompagner les habitants vers l'emploi ou le retour à l'emploi
- Mobiliser les entreprises autour des jeunes en lien avec l'éducation nationale

- Renforcer et consolider le Programme de Réussite Educatives (PRE), pour les enfants et leur famille
- Soutenir et mobiliser les parents
- Sensibiliser aux enjeux du numérique

Parentalité et enjeux éducatifs

Habiter et vivre ensemble

3

- Favoriser le "vivre ensemble"
- Favoriser l'entretien et l'amélioration du cadre de vie
- Accueillir et accompagner les "nouveaux-arrivants" dans les QPV
- Sensibiliser à la transition écologique
- Favoriser la mobilité des habitants
- Sécurité et prévention de la délinguance des jeunes

quartiers2030

Favoriser l'émancipation des habitants par la pratique sportive et culturelle



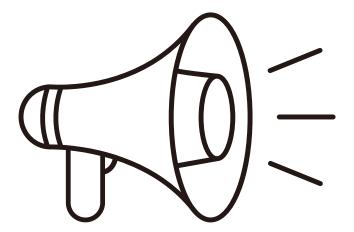
- Mobiliser les associations culturelles et sportives
- Favoriser l'émancipation des habitants dans leur parcours des loisirs sur l'ensemble des communes de l'agglomération
- Sensibiliser les familles à la pratique sportive et culturelle, renforcer l'accompagnement des parents à l'accès aux différents services.
- ■Développer l'offre d'activité physique adaptée
- Remobiliser les jeunes les plus éloignés de la pratique culturelle et sportive en mobilisant les associations du territoire et hors territoire.
- Favoriser la circulation des publics entre les QPV et les équipements sportifs et culturels de l'agglomération



L'APPEL à PROJETS 2025

Les projets doivent d'une part s'adresser aux publics et/ou aux quartiers de la géographie prioritaires et d'autre part s'inscrire dans les priorités présentées ciaprès pour bénéficier d'un financement.

Les dossiers respectants les règles de forme et de fond bénéficient d'autant plus d'une attention particulière lorsque les projets sont co-construits avec les habitants et/ou le public concerné par l'action.



Les principaux critères d'éligibilité des actions reposent sur la nécessité de :

- Cibler la complémentarité avec les actions existantes, apportant une vraie plus-value
- Inscrire les projets dans le cadre d'un ancrage et d'un maillage territorial, le partenariat local effectif est privilégié. L'opérateur doit être impliqué dans la mobilisation du public (communication, "allez-vers", informer les équipements sociaux et partenaires)
- Répondre au diagnostic posé par les élus locaux, les partenaires et les habitants
- Inscrire les actions dans la durée : sur l'année civile ou l'année scolaire (pas d'actions ponctuelles ni d'une durée inférieure à 3 mois
- Donner une lisibilité et une visibilité des actions retenues (communication)
- ■Elaboration des projets en concertation avec les habitants



SIGNATURE OFFICIELLE

DU NOUVEAU CONTRAT DE VILLE

ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030

quartiers2030



Contact presse

Françoise ODDE

Chargée de développement territorial Pôle Proximité et Cohésion des Territoires Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat françoise.odde@sorguesducomtat.fr 04 90 61 15 50 - 06 10 25 96 56

Farès ORCET

Directeur du Pôle Proximité et Cohésion des Territoires Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat fares.orcet@sorguesducomtat.fr 04 90 61 15 50

Lisa Karam

Chargée de communication institutionnelle
Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat
lisa.karam@sorguesducomtat.fr
06 01 86 02 65